

Conditions générales Camping-car Maori Sunset

Pour un voyage entre le 01/04/2024

et le 31/03/2025

HORAIRES, JOURS D'OUVERTURE ET CONDITIONS DE LOCATION

Attention à bien vérifier l'horaire de départ ou d'arrivée de vos vols

Départs/Retours : Les départs et les retours ont lieu du lundi au dimanche de 8h00 à 16h00.

Horaires des centres de location

Du lundi au dimanche entre 8h00 à 16h30.

Tous les centres de location sont fermés le jour de Noël (25 décembre).

Durée minimale de location

- la durée minimale de location est de 5 jours.

- la durée minimale de location est de 10 jours pour les dates de voyage compris entre le 20 décembre et le 10 janvier.

- la durée minimale de location est de 10 jours lorsqu'un véhicule est pris dans l'île du Nord et est retourné dans l'île du Sud et si la location commence entre les mois d'octobre et de mars.

Le jour du départ et le jour du retour sont facturés. En cas de locations successives avec retour et départ le même jour, ce dernier est facturé 2 fois.

Âge minimum et permis de conduire : 21 ans avec un permis « voiture » valide depuis au minimum 1 an. Permis international ou traduction officielle obligatoire en complément du permis national si celui-ci est dans une autre langue que l'anglais.

CAUTION PAR CB

dépend du niveau d'assurance

Assurance de base (débitée et re créditée le jour du retour) : 7 500 \$NZ

Formule avantage ou rachat total de franchise : empreinte de carte bancaire.

Seules les cartes de crédit, de débit Visa ou Mastercard et les cartes de crédit American Express sont acceptées.

LES PLUS, PLUS, PLUS DES MODÈLES MAORI...

Flotte. Une large gamme, pour trouver un camping-car qui convient à tous les budgets et à tous les styles de voyage. Des petits camping-cars à 2 ou 3 places, parfaits pour les couples, aux grands camping-cars à 4 ou 6 places, parfaits pour toute la famille.

Équipements et assistance. Tous les camping-cars sont entièrement équipés de linge et de literie, ainsi que d'un nécessaire de cuisine et d'un équipement généraliste, une tablette avec GPS (sauf pour le modèle Outback 4WD), une assistance 24/24h 7/7 jours et plus encore.

JOUR J...

Les véhicules peuvent être retirés du lundi au dimanche de 8h00 à 16h00. Les départs sont possibles la plupart des jours fériés suivants avec un supplément de 115 \$NZ (sauf le 25 décembre).

Les locataires doivent prévoir environ 1 heure pour remplir les formalités administratives et effectuer la démonstration.

...ET LE DERNIER JOUR

La restitution du véhicule se fait du lundi au dimanche de 8h00 à 16h00. Les retours sont possibles la plupart des jours fériés suivants avec un supplément de 115 \$NZ (sauf le 25 décembre).

Les locataires doivent prévoir environ 1 heure pour remplir les documents de restitution et vérifier le véhicule.

Vous vous engagez à restituer le véhicule dans l'état où il a été reçu (hors usure normale) : propre, avec des réservoirs de carburant et de gaz pleins et des réservoirs d'eaux grises et eaux usées vidés. Dans le cas contraire, des frais de nettoyage et/ou de vidage du réservoir à déchets peuvent être facturés au moment de la restitution du véhicule.

CONDITIONS GÉNÉRALES

Le contrat de location proprement dit, quelle que soit la manière dont la réservation et le règlement de la location ont été exécutés, met en présence la société propriétaire de la flotte appelée « le loueur » et la personne signant le contrat appelée « le locataire ». La prise en charge du véhicule par le locataire implique l'acceptation sans réserve des conditions générales de location suivantes.

Utilisation du véhicule : le locataire s'engage à faire un usage prudent et normal du véhicule, à ne l'utiliser que pour ses besoins personnels, et à ne pas sous louer, ni transporter des personnes à titre onéreux. Le conducteur doit veiller avec le plus grand soin, aux niveaux d'eau et d'huile du véhicule. Le locataire s'interdit à participer à tout match, course, rallye ou autre compétition de quelque nature que ce soit, ainsi qu'à des essais ou préparations. Il s'engage à ne pas utiliser le véhicule à des fins illicites ou autres que celles prévues par le constructeur, et à ne pas surcharger le véhicule loué en transportant un nombre de passagers supérieur à celui indiqué sur la carte grise du véhicule. Le locataire s'engage à ne pas atteler de remorque ou de véhicule similaire, à n'apporter aucune modification au véhicule.

TARIFS FLEXIBLES

Tous les tarifs sont en dollars néo-zélandais.

Tous les tarifs journaliers des véhicules peuvent faire l'objet d'une commission.

Les jours de location sont facturés par jour calendaire. Pour le calcul du nombre de jours de location d'un véhicule, le jour de la prise en charge est compté comme le premier jour de la location. Le jour de la restitution du véhicule est compté comme le dernier jour de la location. La prise en charge et la restitution des véhicules doivent être effectuées pendant les heures d'ouverture.

Tous les tarifs et conditions sont susceptibles d'être modifiés sans notification préalable.

Les "tarifs flexibles" déterminent le tarif journalier du véhicule. Les tarifs flexibles sont actualisés au moins une fois par semaine. Les devis expirent 96 heures après leur émission.

Le taux flexible est déterminé par la date de prise en charge, le lieu et la date de réservation pour la location jusqu'à 7 jours. Tous les 7 jours, le taux flexible est réinitialisé au taux applicable ce jour-là (c'est-à-dire le 8e, 15e, 22e jour de location, etc.).

Les modifications apportées avant la date de prise en charge du véhicule seront recalculées au taux flexible applicable à la date de la modification. Cela s'applique au changement du nom du locataire, du type de véhicule, à la réduction du nombre de jours de location, à la modification des dates de prise en charge et/ou au changement du lieu de prise en charge ou de dépose. Lorsque le nombre de jours de location est prolongé avant la date de prise en charge du véhicule (les jours sont ajoutés à la fin de la location sans modification de la date de prise en charge initiale), le tarif flexible initial, qui s'appliquait au moment de la réservation initiale, sera appliqué.

Ces tarifs et conditions ne s'appliquent pas pour les locations groupées (de 5 véhicules ou plus voyageant ensemble).

LA RESPONSABILITÉ DU VÉHICULE ET L'OPTION DE RÉDUCTION DE LA RESPONSABILITÉ

Le régime légal d'indemnisation des accidents sans faute en Nouvelle-Zélande couvre toutes les personnes blessées dans un accident en Nouvelle-Zélande. Le loueur n'accepte aucune responsabilité pour les dommages corporels subis pendant la location. Sauf si cette perte ou ce dommage est causé par la propre négligence du loueur (ou celle de ses employés) ou par une violation des conditions générales du contrat de location, le loueur n'accepte aucune responsabilité pour toute perte ou dommage à des biens personnels ou à la propriété du client (ou de toute personne ou entité liée au client). Le loueur recommande vivement au locataire de souscrire une assurance voyage personnelle pour couvrir toute blessure ou perte.

À moins que le locataire n'ait souscrit l'option de réduction de la responsabilité ou le pack Inclusive, il doit payer les premiers 7 500 \$ de dommages par sinistre où il est en tort (des exclusions s'appliquent). Cette disposition s'applique même si le locataire a souscrit une assurance voyage privée.

Lorsque le locataire a souscrit l'option de réduction de responsabilité ou le Inclusive Pack, sa responsabilité pour les dommages sera nulle. Toutefois, le locataire sera responsable du coût total de tout dommage, et l'option de réduction de la responsabilité ou le Inclusive Pack (s'il a été souscrit) seront annulés si :

a) le locataire enfreint l'une des conditions générales du contrat de location du loueur et que cette infraction est la cause ou contribue au dommage en question. b) le dommage est couvert par l'une des exclusions de la section Exclusions ci-dessous.

Les dommages comprennent tous les dommages causés aux biens de tiers et tous les dommages causés au véhicule loué, y compris les pare-brise, les pneus, les frais de remorquage et de récupération, le vol, l'incendie, l'effraction ou le vandalisme. Le coût de tout dommage comprend le coût de la réparation du dommage et, si le dommage est imputable au locataire, le coût du tarif journalier de location pour la période de réparation du véhicule. Des frais de traitement de 60 \$ et des frais d'évaluation des dommages s'appliquent à chaque demande d'indemnisation.

Toute somme due doit être payée au moment où le véhicule est retourné à une agence du loueur, ou à la date d'échéance indiquée sur une facture émise par le loueur.

LE LOUEUR RECOMMANDE VIVEMENT À SES LOCATAIRES DE PRENDRE LE PACK INCLUSIVE.

Exclusions

L'option de réduction de la responsabilité "Liability Reduction Option" ou le Pack Inclusive ne s'applique pas et le locataire est responsable de tous les coûts découlant de, ou encourus en relation avec :

- a) Toute utilisation du véhicule interdite par le contrat de location.
- b) Tout dommage causé par une mauvaise conduite délibérée (par exemple, s'asseoir ou se tenir sur le capot ou le toit du véhicule) et la conduite sous l'influence de l'alcool, de drogues ou par la négligence.
- c) Toute perte ou dommage aux effets personnels ou aux biens du locataire (ou de toute personne ou entité liée au locataire), sauf si cette perte ou ce dommage est causé par la négligence du loueur (ou de ses employés) ou par une violation des Termes et Conditions du Contrat de Location du loueur. Le loueur recommande au locataire de ne pas laisser d'objets de valeur dans le véhicule et de souscrire une assurance voyage personnelle.
- d) Tout dommage pour lequel le locataire est accusé par les autorités locales d'avoir été imprudent, d'avoir fait preuve de négligence grave ou d'avoir délibérément omis de respecter le code de la route local, entraînant des dommages au véhicule loué ou au véhicule/propriété d'un tiers.
- e) La récupération ou le remorquage d'un véhicule, ce qui peut inclure, mais sans s'y limiter, un véhicule qui s'est enlisé, submergé, pris, coincé ou restreint de quelque manière que ce soit et/ou qui a été abandonné.
- f) Le remplacement de clés perdues ou volées, ou la récupération de clés enfermées dans un véhicule.
- g) Tout dommage au plafond et au dessous du véhicule à deux roues motrices, quelle qu'en soit la cause, sauf si l'option de réduction de la responsabilité ou le "Inclusive Pack" a été souscrit.
- h) Tout retournement d'un seul véhicule, sauf si le Pack Inclusive a été souscrit.
- i) Tout dommage causé au véhicule en raison d'une charge totale (kg) supérieure à la charge recommandée dans le manuel du véhicule. Les véhicules ne doivent pas être utilisés pour le transport de marchandises autres que celles que l'on peut raisonnablement attendre d'une location de loisir.
- j) Tout dommage causé par des conducteurs non identifiés sur le contrat de location et/ou des conducteurs dont le permis a été annulé ou suspendu et/ou des conducteurs dont le permis est considéré comme un permis d'apprentissage ou un permis probatoire.
- k) Les dommages causés au véhicule par l'utilisation incorrecte de chaînes à neige.
- l) Tout dommage lié à l'utilisation incorrecte du carburant (diesel ou essence), y compris le biocarburant qui ne doit pas être utilisé, ou à la présence d'eau ou toute autre contamination du carburant.
- m) Tout dommage lié à l'eau, y compris, mais sans s'y limiter, la submersion du véhicule, le contact avec de l'eau salée, la traversée de ruisseaux ou de rivières, la conduite dans des zones inondées et la conduite sur la plage.
- n) Tout dommage causé au véhicule par le chat ou le chien du locataire.

CONDITIONS

Durée de la location

- Les périodes de location minimales et maximales s'appliquent et sont susceptibles d'être modifiées.
- La prise en charge tardive ou la restitution anticipée du véhicule ne donne droit à aucun remboursement de la partie non utilisée de la location.
- Si un locataire souhaite prolonger la durée de sa location, il doit d'abord obtenir l'autorisation du loueur. La prolongation de la location est soumise à la disponibilité du véhicule. Le coût d'une prolongation de location doit être payé par carte de crédit ou de débit par téléphone lors de la confirmation de la prolongation de location. Si l'autorisation n'est pas obtenue, des frais quotidiens de 150 \$ s'ajouteront au tarif journalier (plus les frais de l'option de réduction de responsabilité ou du pack Inclusive) pour chaque jour jusqu'à ce que le véhicule soit restitué. Les frais quotidiens de location seront le tarif applicable le jour de la prolongation (qui peut être différent du tarif initial réservé) par véhicule pour la période prolongée.

Locations multiples

Si un locataire a plus d'une location consécutive, elles peuvent être combinées pour bénéficier de réductions sur les tarifs journaliers des locations de longue durée (dans une période de 3 mois). Pour les véhicules dont la prise en charge et la restitution s'effectuent le même jour, le jour de location le moins cher sera gratuit. Ceci s'applique également avec l'option de réduction de responsabilité ou le Pack Inclusive, le cas échéant.

Si plusieurs locations ont lieu dans le même pays et que le nombre total de jours dépasse 50 jours, seul le tarif maximum applicable à l'option de réduction de responsabilité ou au Pack Inclusive s'applique. Si est combinée une location de véhicule avec une autre location de véhicule de la même marque qui bénéficie d'une option de réduction de responsabilité ou d'un Pack Inclusive plus onéreux, le coût maximum de l'option de réduction de responsabilité ou du Pack Inclusive le plus cher s'applique.

Dans le cas où une location de véhicules est combinée pour différentes marques, et qu'ils ont le Pack Inclusive, ce dernier ne peut pas être combiné pour appliquer un tarif maximum, mais le tarif du véhicule peut avoir une réduction à plus long terme si applicable. Cependant, le tarif du véhicule peut faire l'objet d'une réduction à plus long terme, le cas échéant.

Locations en one-way

Une surcharge par location s'applique, en fonction du lieu de prise en charge et du lieu de dépôt du véhicule. Une durée minimale de location s'applique également.

Restrictions routières

Les véhicules ne peuvent être conduits que sur des routes goudronnées/bitumineuses ou bien entretenues. Les seules exceptions à cette règle sont les routes d'accès bien entretenues de moins de douze kilomètres menant à des terrains de camping reconnus et à des attractions touristiques majeures. Si un locataire souhaite emprunter une route non goudronnée de plus de douze kilomètres pour accéder à un terrain de camping reconnu, une autorisation spéciale peut être accordée en fonction de l'état de la route, des conditions météorologiques et de la distance. Veuillez contacter votre représentant local pour en discuter.

Les véhicules ne doivent pas rouler sur :

- Skippers Road (Queenstown)
- Ball Hut Road (Mt. Cook)

- Nord du canton de Colville (péninsule de Coromandel)
- Crown Range Road (Queenstown)
- Ninety Mile Beach (Northland)
- Toutes les routes d'accès aux pistes de ski (du 1er juin au 31 octobre)

Le loueur se réserve le droit, en agissant raisonnablement, à sa seule discrétion, de restreindre les mouvements de véhicules dans certaines zones en raison de conditions routières ou météorologiques défavorables.

Si un locataire enfreint les règles de restriction routière en conduisant un véhicule sur une route restreinte, le loueur peut imposer au locataire une redevance de 300 \$ à chaque fois que le loueur l'identifie.

Permis de conduire et restrictions d'âge

Un permis de conduire automobile complet et en cours de validité est requis et doit être présenté lors de la prise en charge du véhicule. Si un permis étranger est rédigé dans une langue autre que l'anglais, il doit être accompagné d'un permis de conduire international en cours de validité, délivré dans le même pays que celui où le permis de conduire a été délivré. Une traduction anglaise accréditée sera acceptée à la place du permis de conduire international. Les conducteurs doivent être âgés de 21 ans ou plus.

Une surcharge de 2,50 \$ sur le prix jour s'applique pour tout conducteur supplémentaire à la location.

Changement de lieu de dépôt

Si le locataire souhaite changer le lieu de dépôt du véhicule, il doit d'abord obtenir l'autorisation du loueur. Sous réserve que le changement soit approuvé, des frais supplémentaires pouvant aller jusqu'à 750 \$ peuvent être appliqués.

Changement de véhicule

Si le véhicule réservé n'est pas disponible, le loueur se réserve le droit de remplacer le véhicule par un autre sans notification préalable et sans frais supplémentaires. Cela ne constitue pas une rupture de contrat et ne donne pas droit à un remboursement.

Déclassement volontaire

Si le locataire décide de prendre un véhicule moins cher que celui qu'il a réservé, il n'aura droit à aucun remboursement.

Note : le loueur se réserve le droit de refuser toute location à sa seule discrétion.

Âge du véhicule

Tous les véhicules du loueur sont âgés de 2,5 ans maximum depuis leur mise en service.

Transferts

Le loueur propose des transferts de l'aéroport au centre de location et du centre de location à l'aéroport le jour de l'arrivée et du départ pour les agences d'Auckland, de Christchurch et de Queenstown.

Avis de péage et de circulation et frais d'administration

Le loueur se réserve le droit de facturer au locataire toute amende pour excès de vitesse, péage, stationnement ou camping sauvage. En plus des coûts associés à chaque amende, des frais administratifs de 60 \$ peuvent être appliqués.

Si un locataire ne respecte pas toutes les règles routières applicables et autres exigences légales relatives à la conduite en Nouvelle-Zélande et qu'il dépasse la plus faible des deux valeurs suivantes :

- (i) la limite de vitesse affichée ; ou
- (ii) la vitesse maximale autorisée par la loi pour le véhicule, de plus de 5 km/h pendant une durée continue de plus de 10 minutes, telle que déterminée et notifiée au locataire par le biais du système télématique, et que le locataire reçoit 3 notifications ou plus ; le locataire reconnaît et accepte que le loueur puisse lui imposer des frais de 300 \$ pour couvrir les coûts administratifs liés à la surveillance de la vitesse excessive et le coût de l'usure et des dommages causés au véhicule en raison de la vitesse excessive.

Paiements par carte de crédit et de débit

Lorsqu'une carte de crédit ou de débit est présentée comme moyen de paiement, le titulaire de la carte de crédit ou de débit est solidairement responsable en tant que client.

Les cartes de crédit ou de débit suivantes sont acceptées : Visa (crédit ou débit), MasterCard (crédit ou débit) et American Express (crédit). Des frais administratifs non remboursables de 2,7 % s'appliquent à toutes les transactions par carte Visa et MasterCard. Des frais administratifs non remboursables de 5,2 % s'appliquent aux transactions par carte American Express. Les frais d'administration des cartes de crédit sont susceptibles d'être modifiés.

Administration des cartes de crédit

Le locataire autorise le loueur à conserver les données de sa carte de crédit ou de débit et à prendre toute mesure pour recouvrer auprès de la carte de crédit ou de débit les montants dus par le locataire conformément aux conditions générales du contrat de location. Ces frais comprennent, sans s'y limiter, le nettoyage du véhicule (y compris la vidange des toilettes et du réservoir d'eaux usées), les amendes pour excès de vitesse, péage, stationnement ou camping sauvage, l'assistance routière, la livraison et la restitution du véhicule, les frais de restitution tardive, la non restitution du véhicule avec les réservoirs de diesel ou d'essence pleins ou la bouteille de GPL pleine, les prolongations de location ou les exclusions. Pour des raisons de sécurité, seule la carte de crédit ou de débit Visa, la carte de crédit ou de débit MasterCard ou la carte de crédit American Express du locataire peut être utilisée par l'Autorité des cartes de crédit. Les cartes de crédit ou de débit doivent être valides pendant 90 jours après la date de fin de la location.

Taux de change / Variations monétaires

Toutes les transactions par carte de crédit et de débit sont effectuées en dollars néo-zélandais. Si un remboursement est dû, le loueur créditera la totalité du montant dû sur la carte de crédit ou de débit du client. Le loueur n'accepte aucune responsabilité pour les frais de carte de crédit ou de débit ou les frais imposés par la banque pour la conversion des devises ou les transactions étrangères, qui peuvent apparaître comme une variation entre le total débité et le total remboursé.

Modifications des réservations

Toute modification de réservation est soumise à la disponibilité du véhicule et/ou du forfait. Des tarifs différents peuvent s'appliquer en fonction de la modification apportée.

Les modifications effectuées avant la date de prise en charge du véhicule seront recalculées au tarif flexible applicable à la date de la modification. Cela s'applique à la modification du nom du locataire, du type de véhicule, à la réduction du nombre de jours de location, à la modification des dates de prise en charge et/ou à la modification du lieu de prise en charge ou de restitution. Lorsque le nombre de jours de location est prolongé avant la date de prise en charge du véhicule (les jours sont ajoutés à la fin de la location sans modification de la date de prise en charge initiale), le tarif applicable au moment de la réservation s'applique.

Politique d'annulation

Si le locataire modifie les dates de son voyage et annule ensuite sa réservation :

- les frais d'annulation s'appliquant à la période d'annulation initiale s'appliquent lorsque le locataire a reporté ses dates de voyage ; et
- les frais d'annulation s'appliquant au nouveau délai d'annulation s'appliquent lorsque le locataire a avancé ses dates de voyage.

Les frais d'annulation suivant s'appliquent :

- En cas d'annulation plus de 65 jours avant la date de prise en charge : aucun frais
- En cas d'annulation entre 65 et 25 jours avant la prise en charge : 10 % du montant de la location
- En cas d'annulation de 24 à 10 jours avant la prise en charge : 20% du montant de la location
- En cas d'annulation 9 à 5 jours avant la prise en charge : 50% du montant de la location
- En cas d'annulation moins de 3 jours avant la prise en charge ou de non-présentation : 100 % du montant de la location

Si le véhicule est rendu plus tôt, il n'y a pas de remboursement possible pour les jours non utilisés.

La période de frais d'annulation est basée sur l'heure de la Nouvelle-Zélande.

Erreurs de calcul

Le loueur n'honorera pas les erreurs de calcul. Si une erreur de calcul se produit, le loueur facturera le manque à gagner.

Assistance routière

Tout problème lié au véhicule, y compris une panne d'équipement, doit être signalé au loueur dès que possible et dans les 24 heures afin de donner au loueur la possibilité de rectifier le problème pendant la location. Tout manquement à cette obligation peut avoir une incidence sur les demandes d'indemnisation.

Horaires et disponibilité des véhicules

Les centres de location sont ouverts du lundi au dimanche entre 8h00 et 16h30, à l'exception du jour de Noël (25 décembre) pour lequel toutes les agences seront totalement fermées.

Le loueur demande aux locataires qui récupèrent ou rendent leur véhicule d'être présents avant 16h00.

Clause de non-responsabilité

Les illustrations et les textes des documents, brochures et sites web sont susceptibles d'être modifiés. Les images ne sont qu'une représentation du véhicule représenté.

Des différences dans les véhicules proposés à la location peuvent survenir en raison de substitutions effectuées par le loueur ou de modifications et/ou d'améliorations apportées à la conception du véhicule par le constructeur.

LITIGE

Le prestataire se réserve le droit d'effectuer un changement de véhicule pour un autre approprié au nombre d'occupants. Ceci ne constituant pas une rupture de contrat et n'autorisant pas le locataire à prétendre à un quelconque dédommagement. Les photos ne sont pas contractuelles et le choix des véhicules se fait par catégorie et non par modèle.

Les présentes conditions générales sont soumises au droit français. Tout litige résultant de l'exécution, de l'interprétation ou de l'application du contrat de voyage sera porté devant la juridiction compétente du lieu du siège social de la société CampingCar online.